

*Marée noire*  
**LES FINANCES**

LA DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question d'une urgence vitale pour tous les Canadiens.

A la suite de la décision prise par le gouvernement américain de dévaluer son dollar, mesure qui aura des effets sérieux sur l'économie canadienne, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Qu'un débat spécial soit tenu à la Chambre dans les plus brefs délais afin de discuter des mesures qui s'imposent pour protéger la production canadienne et éviter de graves problèmes économiques, tels ceux subis par les Canadiens lors de la dernière dévaluation du dollar américain.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime. La motion de l'honorable député, présentée en vertu des dispositions de l'article 43, ne peut donc être proposée pour étude par la Chambre à ce moment.

\* \* \*

**LA POLLUTION**

LA MARÉE NOIRE D'ALERT BAY—RECOURS À L'ARTICLE  
43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je m'appuie sur l'article 43 du Règlement pour soulever une question qui s'impose de la façon la plus immédiate par suite du récent épanchement de mazout sur la côte du Pacifique. Le bureau régional du ministère des Transports rapporte que le prix estimatif du nettoyage est de \$325,000. Le montant déposé à la cour est de \$20,000. Aucune procédure judiciaire n'a encore été mise en œuvre pour saisir le navire. Vu que le contribuable canadien ne semble pas protégé contre cette perte, je propose, appuyé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la question relative à la perte subie par le contribuable canadien en conséquence de ce déversement de mazout soit référée au comité permanent des transports et communications, en vue de l'étudier et de déposer un rapport.

**M. l'Orateur:** La Chambre donne-t-elle son consentement unanime à la motion présentée par le député?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Le consentement n'est pas unanime. La motion n'est donc pas recevable.

[M. l'Orateur.]

**LE BUDGET PRINCIPAL POUR 1973-1974**

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion de nature urgente. Comme il est évident qu'une action rapide s'impose relativement au sujet de la motion, je crois qu'elle pourra être adoptée sans discussion. Je propose donc appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

Que les crédits des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale soient renvoyés, aussitôt après leur dépôt, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour permettre l'examen immédiat du rôle du Canada dans la surveillance de la trêve au Vietnam ainsi que l'accord NORAD qui expire le 12 mai.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Selkirk. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité. La motion du député ne peut donc être mise en délibération maintenant.

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

MODIFICATION SUPPRIMANT LES ARTICLES RELATIFS À  
L'AVORTEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster)** demande à présenter le bill C-142, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Leggatt:** Monsieur l'Orateur, le bill vise tout simplement à donner suite aux recommandations de la Commission royale sur la situation de la femme, en supprimant la question de l'avortement du Code criminel, mettant ainsi en application les recommandations 126 et 127 du rapport.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que le député soit autorisé à présenter le bill?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que le député soit autorisé à présenter le bill?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il serait peut-être bon de consigner au compte rendu officiel la position de la Chambre sur la demande de première lecture, M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose que le bill soit lu pour la première fois et imprimé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.